Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_055-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **12**
Représentés : **3**
Absents : **0**
Date de convocation : **1er avril 2022**
Date d'affichage : **1er avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-04-055

Objet : Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques – Homologation des tarifs de la SEM Valloire pour l'été 2022

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente les tarifs des remontées mécaniques et des équipements touristiques gérés par la SEM Valloire dans le cadre de son contrat de délégation de service public (DSP) pour la saison d'été 2022 qui ont été adressés en mairie pour approbation.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 mars 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022
ID : 073-217303064-20220407-22_04_055-DE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 29 mars 2022,
Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les tarifs des remontées mécaniques et des équipements touristiques gérés par la SEM Valloire pour la saison d'été 2022, annexés à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 15/04/2022
Affichage : 15/04/2022
Valloire, le 15/04/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.